



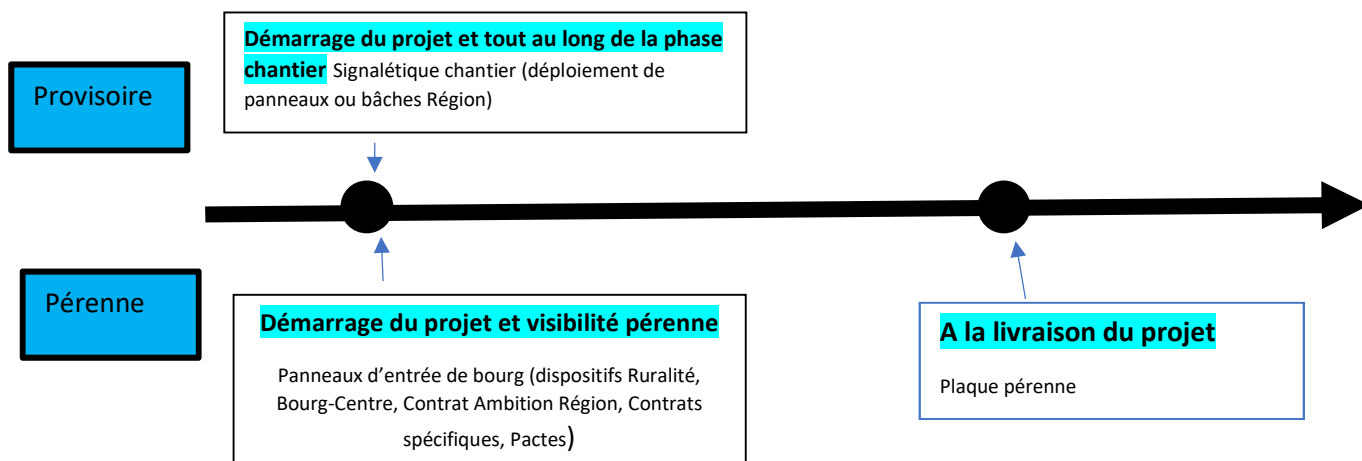
NOTICE DE POSE DE LA SIGNALÉTIQUE

Les bénéficiaires de subventions régionales ont l'obligation de communiquer sur l'existence du financement régional auprès des bénéficiaires finaux et du grand public. Cette obligation de publicité est indispensable pour faire connaître l'implication en proximité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la vie quotidienne des habitants.

Conformément à la convention attributive ou arrêté attributif de subvention, la transmission de preuves attestant du respect des obligations de communication conditionne le versement, en tout ou partie, de votre subvention. Par ailleurs, la Région se réserve le droit d'effectuer des contrôles complémentaires sur place ou sur pièces

Pour vous accompagner dans cette démarche, la Région met à disposition le matériel de pose (caractéristiques techniques fiche ci-jointe) ainsi que cette notice.

	<p>Comment dois-je m'y prendre pour poser la signalétique conformément aux attentes de la Région ?</p> <p>Et à quel moment ?</p>	
	<p>Je définis la localisation la plus adaptée à la visibilité de l'aide octroyée par la Région, à savoir le lieu financé ou celui accueillant le matériel financé par la Région.</p>	<p>La plaque est posée sur le bâtiment</p> <p>Je m'assure que l'emplacement de la plaque soit sur la partie visible du grand public.</p> <p>✓ Façade avant du bâtiment / Hall d'entrée ou espace d'accueil du public</p>



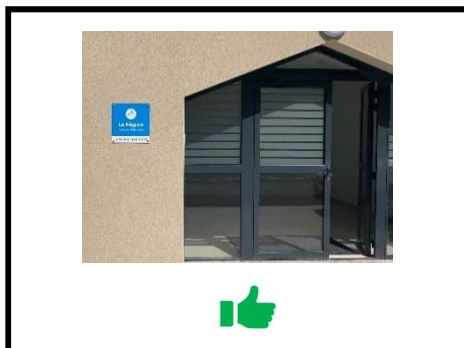


Pour vous faciliter la pose, voici quelques conseils pour

Le matériel de chantier (bâche, panneau)



La plaque



Pour rappel, vous devez également mentionner le soutien de la Région sur vos différents supports :

- Panneaux légaux de chantier : faire apparaître le Bloc-marque Région [[Lien téléchargement](#)] dédié aux panneaux de chantier
- Supports écrits (affiches, programmes, ...) / digitaux (site web, twitter, ...) : faire apparaître le soutien et le logo de la Région [[Lien téléchargement](#)]
- Supports Audiovisuels (Presse, médias) : mentionner le soutien de la Région
- Évènementiel (toutes manifestations publiques, 1ère pierre, inauguration, JPO, etc.) : associer la Région comme puissance invitante sur les cartons d'invitation, représentation

Un complément d'information ?

Rendez-vous sur auvergnerhonealpes.fr - Rubrique Subventions et Visibilité

Ou par téléphone au 04 26 73 40 00 en précisant la thématique et votre département